Délibération publiée le 05/09/2025



Envoyé en préfecture le 05/09/2025 Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le

délibérati (ID: 029-252901145-20240531-B2024015-DE

du bureau syndical Séance du 31 mai 2024

Mise en valeur de patrimoine : chapelle de l'île Callot

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 12 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de votants : 12

Le trente-et-un mai deux mille vingt-quatre, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère, convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents:

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP SIZUN:

-René SOUBEN (Mahalon)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN:

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN:

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON:

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

Secteur de MORLAIX:

-François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur du PAYS BIGOUDEN:

-Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)

Secteur de QUIMPER:

-Thomas FEREC (Briec)

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU

- Marie-José TOULLEC (Bannalec)
- Jacques RANNOU (Rosporden)

Collège des EPCI:

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)
- <u>Services du SDEF</u>: Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

<u>Excusés</u>: Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Secteur de QUIMPER : Hervé HERRY (Ergué-Gabéric).

Est élu secrétaire de séance : Thomas FÉREC

Envoyé en préfecture le 05/09/2025 Reçu en préfecture le 05/09/2025

²ublié le

ID: 029-252901145-20240531-B2024015-DE

Mise en valeur de patrimoine : chapelle de l'île Callot Délibération B2024-15

La chapelle Notre-Dame de Callot, construite en 513 est devenue un lieu de pèlerinage. Elle est située dans la baie de Morlaix et appartient à la commune de Carantec. L'ile à une longueur totale de 3 km et une largeur moyenne de 500m.

La chapelle fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques le 27 mars 1914.

La commune souhaite rénover et améliorer la mise en lumière existante sur la chapelle. Le projet demandé par la commune doit mettre en lumière la chapelle dans sa partie visible depuis Carantec ainsi que celle depuis l'ile Callot mais également le clocher – Clocher rayonnant à plusieurs kilomètres.

Ce projet devait s'effectuer en une seule tranche, regroupant les projecteurs au sol ainsi que les réglettes du clocher. Initialement donc, le coût s'élevait à $50~000 \in$ et le Bureau avait décidé une aide de $15~000 \in$.

Mais au démarrage des travaux en février 2024, l'Architecte des Bâtiments de France a refusé les plots qui devaient recevoir les projecteurs et à par la suite proposé leur intégration dans des murets situés en bordure de la végétation existante. Le coût final s'élève donc à 60 000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ décide une participation financière de 18 000 € au lieu de 15 000 € initialement prévu.

Le 03 septembre 2025

Le Président du SDEF Antoine COROLLEUR

A Carles

Le secrétaire de séance Thomas FÉREC